



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

Déclaration sur dossier CST du 17 Juin 2026

DOSSIER 11 – PROJET D'AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE DE LA DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ

A la lecture de ce rapport notre organisation syndicale comprend la volonté de l'administration d'adapter l'organisation aux besoins opérationnels du terrain.

Toutefois, plusieurs interrogations et réserves demeurent quant aux conséquences concrètes de cette réorganisation.

En premier lieu sur l'absence de visibilité sur les effectifs.

En effet, le rapport ne précise pas si cette réorganisation s'accompagne de créations de postes ou de renforts d'effectifs. Dans ces conditions, nous craignons qu'il ne s'agisse d'un simple redéploiement des ressources existantes, au risque de fragiliser d'autres services déjà confrontés à des difficultés opérationnelles.

Nous demandons que soient communiqués les effectifs actuels et futurs de chaque unité concernée ainsi que les éventuels mouvements de personnel induits par cette réorganisation.

En second lieu, sur l'absence d'étude d'impact sur les conditions de travail.

Le dossier présenté ne comporte aucun élément relatif aux conséquences de cette nouvelle organisation sur les conditions de travail des agents.

Notre organisation syndicale estime qu'une étude d'impact sociale aurait dû être présentée préalablement à toute réorganisation.

De plus, l'UNSA s'interroge concernant le rattachement de la brigade cynophile au pôle de proximité. Cette brigade a été initialement créée pour répondre à des besoins opérationnels spécifiques, notamment dans le cadre des interventions de sécurité publique.

Le rattachement au pôle proximité soulève, en conséquence, plusieurs interrogations :

- maintien de la réactivité opérationnelle ;
- coordination avec les unités d'intervention ;
- préservation de la spécificité des missions cynophiles ;
- moyens matériels et humains alloués au service.

Nous demandons à l'administration de préciser les bénéfices opérationnels attendus ainsi que les garanties apportées aux agents concernés.

Concernant à présent le projet de localisation de la brigade cynophile sur le site Loubon, aucun élément n'est fourni concernant :

- les infrastructures prévues ;
- les locaux dédiés aux agents ;
- les installations destinées aux chiens ;
- les conditions de sécurité et de fonctionnement du futur site.

Ces éléments sont pourtant indispensables à une appréciation objective du projet.

En conclusion, l'UNSa demande qu'un bilan complet de cette réorganisation soit présenté dans un délai de six à douze mois après sa mise en œuvre afin d'évaluer ses effets réels sur les conditions de travail des agents, l'efficacité opérationnelle des services concernés et la qualité du service public rendu.